

**COMMUNE DE LUNERY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2024**  
**DÉLIBÉRATION N° 20241209-01**

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

**Monsieur BILLARD Philippe est installé ce jour dans ses fonctions de conseiller municipal par Monsieur le Maire.**

**Présents :**

M. LABED Patrick, Mme CHAMAILLARD Lucie, M. PASQUET Bruno, Mme BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte, M. HÉNAULT Bertrand, **Adjoint**

Mme TRIDON CANTAYRE Brigitte, Mme PIAT Ilda, M. DA COSTA Philippe, Mme FAUSSARD (THOMAZIC) Sabrina, M SCULFORT Romain., M. CAMENEN Erwan, Mme FLAUX BARBILLAT Claire, M. BILLARD Philippe, **Conseillers municipaux.**

**Membres Représentés :**

Monsieur TORREZ Thierry a donné procuration à Monsieur LABED Patrick  
Madame PAVIOT Alexandra a donné procuration à Madame BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte  
Monsieur CHAMAILLARD Stéphane a donné procuration à Madame CHAMAILLARD Lucie

**Absente :**

Madame SALVANT Mathilde

Secrétaire : Monsieur CAMENEN Erwan

Nombre de membres en exercice :	<b>18</b>	Votes Pour :	<b>17</b>
Nombre de membres présents :	<b>14</b>	Votes Contre :	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>17</b>	Abstentions :	<b>0</b>

**DÉCISIONS DU MAIRE**

Conformément à l'article L.2112-22 du Code général des collectivités territoriale, le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises en vertu des délégations consenties par l'assemblée délibérante (délibération N° 20200706-01 du 6 Juillet 2020) :

<b>Numéro de la Décision</b>	<b>Objet</b>	<b>Tiers</b>	<b>Date de Transmission Préfecture</b>
<b>2024-08</b>	Renouvellement Convention de fourrière animale – Année 2025  Contrat conclu pour une période de 1 an comprise entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 2025  Redevance de 786,00 € soit 0,50 € x 1 572 habitants	Société Berrichonne de Protection des Animaux (SBPA) BOURGES (18000)	06/12/2024

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, conformément à la délibération N° 20200706-01 du 6 Juillet 2020.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
Lunery, le 19 Décembre 2024

**Sylvain JOLY**  
*Maire de Lunery*

**Erwan CAMENEN**  
*Secrétaire de séance*



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **20 Décembre 2024**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **20 Décembre 2024**

**COMMUNE DE LUNERY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2024**  
**DÉLIBÉRATION N° 20241209-02**

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain JOLY, Maire.

**Monsieur BILLARD Philippe est installé ce jour dans ses fonctions de conseiller municipal par Monsieur le Maire.**

**Présents :**

M. LABED Patrick, Mme CHAMAILLARD Lucie, M. PASQUET Bruno, Mme BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte, M. HÉNAULT Bertrand, **Adjoints**

Mme TRIDON CANTAYRE Brigitte, Mme PIAT Ilda, M. DA COSTA Philippe, Mme FAUSSARD (THOMAZIC) Sabrina, M SCULFORT Romain., M. CAMENEN Erwan, Mme FLAUX BARBILLAT Claire, M. BILLARD Philippe, **Conseillers municipaux.**

**Membres Représentés :**

Monsieur TORREZ Thierry a donné procuration à Monsieur LABED Patrick  
Madame PAVIOT Alexandra a donné procuration à Madame BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte  
Monsieur CHAMAILLARD Stéphane a donné procuration à Madame CHAMAILLARD Lucie

**Absente :**

Madame SALVANT Mathilde

Secrétaire : Monsieur CAMENEN Erwan

Nombre de membres en exercice :	<b>18</b>	Votes Pour :	<b>17</b>
Nombre de membres présents :	<b>14</b>	Votes Contre :	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>17</b>	Abstentions :	<b>0</b>

**DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DU CHER – RÉFECTION VOIRIES**

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre d'une rénovation de la voirie, il est prévu la réfection de chaussées en enrobé.

Parmi les rues situées à Rosières, il a été retenu :

- L'Avenue des Marronniers pour une surface de 1 352 m<sup>2</sup>
- L'Avenue Albert Dumez pour une surface de 805 m<sup>2</sup>.

Ces rues ont été classées « en mauvais état » par un rapport de Cher Ingénierie des Territoires, une information globale avait été donnée sur ce point lors du conseil municipal du 20 juin 2022.

Des devis ont été demandés aux entreprises AXIROUTE et COLAS concernant ces travaux.

- AXIROUTE : 46 110,30 € HT
- COLAS : 33 153,00 € HT

Monsieur le Maire précise que les travaux commencent pour l'avenue Albert Dumez du croisement au niveau de la déchetterie, puis enchaîne avec l'avenue des Marronniers jusqu'à l'intersection avec la Rue du Grand Rosières

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise COLAS pour la réalisation des réfections de chaussées

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du conseil départemental pour cette action, avec un forfait de 2 €/m<sup>2</sup>, le plan de financement serait le suivant :

Dépenses opération (HT)		Recettes opération (HT)	
Réfection de chaussées en enrobé Avenue Albert Dumez et Avenue des Marronniers pour une surface totale de 2 157 m <sup>2</sup>	33 153,00 €	Subvention forfaitaire voirie département du Cher (2 €/m <sup>2</sup> )	4 314,00 €
		Ressources propres Autofinancement	28 839,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>33 153,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>33 153,00 €</b>

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de faire toutes les démarches en lien avec la demande de subvention présentée ci-dessus auprès du Conseil Départemental.

Il demande également l'autorisation au conseil municipal de signer le devis de l'entreprise COLAS pour un total de 33 153,00 € HT soit 39 783,60 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Considérant la nécessité de mener des actions de réfection de chaussées ;

Considérant la possibilité d'obtenir une aide financière auprès du Département du Cher,

APPROUVE les travaux présentés par Monsieur le Maire,

ACCEPTE le plan de financement comme indiqué ci-dessus,

SOLLICITE une subvention auprès du Département du Cher,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches inhérentes à cette décision.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
Lunery, le 19 Décembre 2024

**Sylvain JOLY**  
Maire de Lunery



*[Signature of Sylvain Joly]*

**Erwan CAMENEN**  
Secrétaire de séance

*[Signature of Erwan Camenen]*

Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **20 Décembre 2024**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **20 Décembre 2024**

**Mairie**

Place Jacques Georges  
18400 Lunery  
02 48 23 14 20  
mairie@lunery.fr  
www.lunery.fr

**COMMUNE DE LUNERY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2024**  
**DÉLIBÉRATION N° 20241209-03**

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

**Monsieur BILLARD Philippe est installé ce jour dans ses fonctions de conseiller municipal par Monsieur le Maire.**

**Présents :**

M. LABED Patrick, Mme CHAMAILLARD Lucie, M. PASQUET Bruno, Mme BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte, M. HÉNAULT Bertrand, **Adjoint**

Mme TRIDON CANTAYRE Brigitte, Mme PIAT Ilda, M. DA COSTA Philippe, Mme FAUSSARD (THOMAZIC) Sabrina, M SCULFORT Romain., M. CAMENEN Erwan, Mme FLAUX BARBILLAT Claire, M. BILLARD Philippe, **Conseillers municipaux.**

**Membres Représentés :**

Monsieur TORREZ Thierry a donné procuration à Monsieur LABED Patrick  
Madame PAVIOT Alexandra a donné procuration à Madame BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte  
Monsieur CHAMAILLARD Stéphane a donné procuration à Madame CHAMAILLARD Lucie

**Absente :**

Madame SALVANT Mathilde

Secrétaire : Monsieur CAMENEN Erwan

Nombre de membres en exercice :	<b>18</b>	Votes Pour :	<b>17</b>
Nombre de membres présents :	<b>14</b>	Votes Contre :	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>17</b>	Abstentions :	<b>0</b>

**CONVENTION AVEC LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROMOTION AGRICOLE (CFPPA)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une convention (jointe à la convocation) entre le CFPPA et la commune de Lunery pourrait être signée, pour la réalisation de chantiers sur la commune comme cela s'est déjà fait l'année dernière.

Il rappelle qu'avec cette convention, la commune participerait à la formation et à la professionnalisation des participant du cursus « métiers du paysage ». En effet, le CFPPA met en place une formation qualifiante pour adultes conduisant au Brevet Professionnel d'aménagements Paysagers.

Afin de professionnaliser les apprenants, il convient que soient effectués des chantiers d'application se rapprochant le plus possible des conditions réelles d'accomplissement.

La dextérité du geste professionnel s'acquiert en multipliant les expériences et les conditions de réalisation.

Dans le cadre de cette formation, le CFPPA interviendra sur des chantiers dans la commune :

- Entretien haie Rosières entre le GSRM et l'ancien stade de foot - Rue Yves Lacelle
- Entretien en totalité de la haie stade de foot Lunery - Rue Anna Noblet
- Entretien haie rugby (face au club house) – Chemin de la Barque
- Entretien haie l'Échalusse (Entrée d'agglomération)

En échange de la réalisation de ces chantiers sur le territoire communal, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prévoir au budget primitif 2025 l'achat d'un souffleur à batterie

STHIL BGA 300, une scie à batterie STHIL GTA 40 et un débouche canalisation qui seront donnés au CFPPA.

Monsieur le Maire précise que ce don permettra aux formateurs du CFPPA de proposer encore plus d'activités aux apprenants.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de :

- Signer la convention N° 2025-EPL-CFPPA18-001 entre le CFPPA et la commune de Lunery
- Inscrire au Budget Primitif 2025 la somme de 1 248,92 € HT soit 1 498,70 € TTC qui représente le coût du souffleur, de la scie et du débouche canalisation qui seront donnés au CFPPA.

Il est précisé qu'en cas d'augmentation du devis (inflation), le conseil autorise l'achat de ces matériels.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de rappeler au CFPPA que le réaménagement du talus dans le parc (camping) prévu dans la convention N° 2023-EPL-CFPPA18-004 (conseil municipal du 13 novembre 2023) et dans la convention N° 2022-EPL-CFPPA18-007 (conseil municipal du 15 mars 2024) n'a pas été réalisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire au Budget Primitif 2025 la somme de 1 498,70 € TTC pour l'achat du souffleur, de la scie et du débouche canalisation. Il est précisé qu'en cas d'augmentation du devis (inflation), le conseil autorise l'achat de ces matériels.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire don de ce matériel en remerciement de la réalisation de chantiers sur la commune.

CHARGE Monsieur le Maire de faire toutes les démarches inhérentes à cette décision.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
Lunery, le 19 Décembre 2024

**Sylvain JOLY**  
*Maire de Lunery*



**Erwan CAMENEN**  
*Secrétaire de séance*

Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **20 Décembre 2024**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **20 Décembre 2024**

**Mairie**

Place Jacques Georges  
18400 Lunery  
02 48 23 14 20  
mairie@lunery.fr  
[www.lunery.fr](http://www.lunery.fr)

**COMMUNE DE LUNERY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2024**  
**DÉLIBÉRATION N° 20241209-04**

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

**Monsieur BILLARD Philippe est installé ce jour dans ses fonctions de conseiller municipal par Monsieur le Maire.**

**Présents :**

M. LABED Patrick, Mme CHAMAILLARD Lucie, M. PASQUET Bruno, Mme BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte, M. HÉNAULT Bertrand, **Adjoint**

Mme TRIDON CANTAYRE Brigitte, Mme PIAT Ilda, M. DA COSTA Philippe, Mme FAUSSARD (THOMAZIC) Sabrina, M SCULFORT Romain., M. CAMENEN Erwan, Mme FLAUX BARBILLAT Claire, M. BILLARD Philippe, **Conseillers municipaux.**

**Membres Représentés :**

Monsieur TORREZ Thierry a donné procuration à Monsieur LABED Patrick  
Madame PAVIOT Alexandra a donné procuration à Madame BOULASSIER (HERHEL) Bénédicte  
Monsieur CHAMAILLARD Stéphane a donné procuration à Madame CHAMAILLARD Lucie

**Absente :**

Madame SALVANT Mathilde

**N'ayant pas pris part ni au débat ni au vote de la délibération :**

Monsieur CAMENEN, Conseiller municipal intéressé

Secrétaire : Monsieur CAMENEN Erwan

Nombre de membres en exercice :	<b>18</b>	Votants	<b>12</b>	N'ayant pas pris part au vote	<b>1</b>
Nombre de membres présents :	<b>14</b>				
Nombre de suffrages exprimés :	<b>12</b>	Abstentions	<b>4</b>		

**NOMINATION D'UN NOUVEAU GARANT**

Monsieur le maire expose que suite à la démission de Monsieur Willy DACHAR, il convient de désigner conformément au Code Forestier (Article L243-1) un nouveau garant des affouages de la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Armindo MIGUEL et Monsieur Christopher ROUSSELIN sont volontaires pour remplacer Monsieur DACHAR au poste de garant.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner un garant de la bonne exploitation des bois d'affouage, houppiers, taillis et arbres de qualité chauffage, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied pour les coupes en cours :

- Forêt Sectionale de l'Échalusse - Parcelles N° 1, 2, 22, 23, 24 et 25 approuvée par délibération du conseil municipal du 23 Septembre 2023 et du 12 Février 2024 ;
- Forêt Communale de Lunery - Parcelle N° 26 et Forêt Sectionale de l'Échalusse - Parcelles N° 3, 4, 5, 6, 7 et 8 approuvée par délibération du conseil municipal du 28 Septembre 2020 ;
- Forêt Sectionale de l'Échalusse - Parcelles N° 11, 12, 13 et 14 approuvée par délibération du conseil municipal du 3 Février 2020

Il est procédé au vote,

**12 VOTANTS**

**4 ABSTENTIONS** (Patrick LABED, Thierry TORREZ, Romain SCULFORT et Claire FLAUX BARBILLAT)

**Monsieur Armino MIGUEL obtient 12 VOIX**

**Monsieur Christopher ROUSSELIN obtient 0 VOIX**

Le conseil municipal, après avoir voté,

DÉSIGNE Monsieur Armino MIGUEL comme garant de la bonne exploitation des bois d'affouage, houppiers, taillis et arbres de qualité chauffage, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied pour les coupes en cours.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches inhérentes à cette décision.

Monsieur Erwan CAMENEN, conseiller municipal intéressé, n'a ni pris part au débat ni pris part au vote de la délibération.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
Lunery, le 19 Décembre 2024

**Sylvain JOLY**  
*Maire de Lunery*

**Erwan CAMENEN**  
*Secrétaire de séance*



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **20 Décembre 2024**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **20 Décembre 2024**